



Conditions de location – règlement de la cabane

1. La réservation est accordée à un groupe, société ou famille, membre ou non membre du club.
2. Le locataire doit avoir au minimum 20 ans.
3. Le comité est compétent pour accorder ou refuser une location.
4. Le montant de la location inclus la taxe pour les charges (électricité, eau, bois, vaisselle, 1 sac Celtor 35Lt)
5. La chose louée sera utilisée avec le plus grand soin. Tout dommage ou perte de matériels survenus pendant la location sont à la charge du locataire.
6. L'ordre, la propreté et les convenances (interdit de fumer à l'intérieur, ménagement de l'eau, respect de la faune et la flore et des voisins, rouler doucement sur les chemins qui mènent au chalet) seront à observer tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la propriété.
7. L'eau du chalet du ski-club n'est pas potable ! Le ski-club décline toute responsabilité aux problèmes de santé dû à la consommation de l'eau de la citerne. Veuillez ménager l'eau.
8. Au dortoir l'utilisation des taies d'oreillers et des housses pour les matelas sont obligatoires. Un sac de couchage est nécessaire. Après utilisation, les housses sont à remettre avec les clés à la personne responsable. Lavage par nos soins.
9. Les locaux y compris WC seront nettoyés après usage et la chose louée sera rendue propre et en ordre. Si tel n'est pas le cas, une taxe de Frs.30.—/heure sera perçue pour les frais de nettoyage et de remise en ordre.
10. Le sac poubelle doit être débarrassé par vos soins. Des containers sont à votre disposition au village (sac Celtor taxé uniquement)
11. Il est interdit d'utiliser le bois empilé contre le chalet à l'extérieur.
12. La location n'est enregistrée que lorsque le propriétaire est en possession du contrat signé et le paiement effectué sur le compte du ski-club.
13. La résiliation est gratuite 60 jours avant, passé ce délai, seul 30 % sera remboursé.

Tramelan, le 01.10.2020